L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 26 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

5 chambres No 112 Ste-Anne		$15 00
2 do	189 Dauphine	12 00
2 do	228 Dauphine	10 00
4 do	202 Bourgogne	10 00
Plusieurs chambres 191 Royale		15 00

F. A. MANGIN, 73 Ste-Anne.
25 avril—5f

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (coton seed hulls) delivrée en gare de chemin de fer. E. COURRIBET, Magnolia, coin Joséphine.
14avril—2sem.

DEMANDES.

ON demande un associé ayant un capital disponible de 500 dollars. Affaire facile: bénéfice mensuel $150. Ecrire à M. L. Pascal, 156 rue de Chartres (City). 25 avril—4f

ON demande à trouver les héritiers de Peregrino Avendagno. Ecrire à Thad Mayo, Lac Charles, Lne. 24 avril—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Aristide Bougère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,789—Division A.—Attendu que Mme Maria Bougère, veuve de Aristide Bougère, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aristide Bougère, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 avril—25.30—4 mai

Succession de Adam Graner et de Catherine Graner, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,814—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Graner, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 avril—24 28—mai 3

Succession de Mme Sophie Prager.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,757—Division A—Attendu que Charles J. A. Prager a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Sophie Prager, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24avril—24.28—3 mai

Succession de William E. Hunter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,773—Division A.—Attendu que Alice Cooper, veuve de William E. Hunter, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William E. Hunter, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 avril—24. 28—3 mai.

Succession de F. W. Dille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,154—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Neber et John W. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 avril—19.24.28

Succession d'Oscar Drouet.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,577—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
18 avril—18 23 27

Succession de Marie Clémence Maudion, femme décédée de Jacques Plaisent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,649—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacques Plaisent, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 avril—18 23 27

Succession de Charles L. Voltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,747—Division E—Attendu que Mme Sarah E. Page, veuve de Charles L. Voltz, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles L. Voltz, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 avril—19 24 28

Succession de Mary Draube, femme de Hermann Rolle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,641—Division A—Attendu que Charles Weiss a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Draube, femme de Hermann Rolle, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19avril—19 24 28

Succession de Jules Lapène.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,746.—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Lapène, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19avril—19 24 28.

Succession de Julie A. Kirk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,026—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Kirk, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 avril—18 23 27

AVIS AUX CREANCIERS.

F. F. Fernandez de Trava vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,986—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 avril—30—mai 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles K. Burdeau vs. ses créanciers—No 26,765—Division "E".—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Charles K. Burdeau, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel Déjan, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mai 1889, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et dans le but de considérer toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.
Signé, ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23avril—3f en 10j.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 MAI 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent
Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison et d'un bail non-expiré.

Joseph Westermier vs Henry Street.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,629—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 7 mai 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local No 5 rue South entre Church et St-Charles.
1° Tout le contenu du dit local consistant d'un grand lot de meubles de maison, meubles de chambre à coucher, meubles de salon et de salle à manger, installations, bibliothèque, linge de lit, stores, tapis, nattes, rideaux, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
2° Le bail non expiré du dit local No 5 rue South, à raison de $85 par mois payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1889, conformément au bail de Mme Fanny H. Pittman.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 avril—26—2 7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. C. Meynier, tuteur, etc., vs. Arthur Hauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,902—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un lot de terre vacant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Promenade Carondelet, Rocheblave et Tonti, mesurant vingt huit [29] pieds un [1] pouce et sept [7] lignes de face sur la rue St-Pierre, sur cent [100] pieds de profondeur, et vingt-huit [28] pieds quatre [4] pouces et cinq [5] lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2 9 16 23 30—mai4

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Zengel vs J. V. Guillotte et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,104.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Amour, (maintenant Remparts), Piété et Craps, (maintenant Bourgogne), mesurant soixante dix pieds huit pouces de face à la rue Désiré, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit lot formant partie des lots Nos 1 et 2 de l'ilet No 36, d'après un plan du faubourg Montreuil, déposé au bureau de O. De Armas, notaire en cette ville d'après un acte daté du 29 juin 1881.
Acquis par J. V. Guillotte, défendeur, de Laurent Bouché, d'après un acte pardevant T. Buisson, notaire, le 21 décembre 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—avril 2, 9, 16, 23, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Locke Breaux vs. Patrick J. Isabelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,534 En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, désigné par le No 14, d'après un plan de la succession McDonough, et aussi un autre de L. H. Pilié, voyer, en date du 25 mars 1871, dont une copie certifiée du dernier est annexée à un acte passé à l'étude de Wm. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 5 mai 1871, de la succession de Patrick H. Cummings à Andrew J. Fitzpatrick; lequel terrain mesure, d'après le dit plan, trente deux pieds six pouces de face rue Quatrième, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes; le tout en mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Bachr "transferee" vs Edward Hens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un lot de terre et améliorations situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiane, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer, et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex-notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq [35] pieds, un [1] pouce et deux [2] lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts [80] pieds, dix [10] pouces et cinq [5] lignes, courant deux [2] pieds et deux [2] lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, et courant parallèlement avec la première ligne, cinquante-neuf [59] pieds, onze [11] pouces et six [6] lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt huit [128] pieds, six [6] pouces et six [6] lignes vers l'avenue Louisiane, et trente-six [36] pieds sur la ligne du fond.
Acquis de J. F. Leib, d'après un acte pardevant P. E. Davis, N. P., le 16 avril 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10avril—10 17 24—mai 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scallen vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'ilet borné par ces deux rues et les rues Remparts et Quartier, dans le deuxième district de cette ville; le dit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.
Acquise par le défendeur par achat de Jean Baptiste Guigou d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de tout le contenu du "Planters House" au No 90 rue Baronne,

consistant d'un grand lot de meubles de maison de valeur, meubles de chambres à coucher, meubles de salons, tables à rallonges, chaises et berceuses, tables en marbre, lavabos, matelas, springs, miroirs, meubles de bureaux, lingerie, couvertures, ustensiles de cuisine, vaisselles, coutellerie, etc., et maints autres meubles et articles, etc., en usage et appartenant à une maison de ce genre. Aussi, le terme du bail non expiré du dit local, dans l'affaire de

Guillemme Methe vs Planters Hotel Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 26,155.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 3 mai 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Sur les lieux No 90 rue Baronne—
1° Tout le contenu du dit local connu comme le Planters House et consistant d'un grand assortiment de meubles de valeur, etc, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
2° Le terme du bail non expiré du dit local No 90 rue Baronne, connu comme le Planters House. Le dit bail étant à raison de $100 par mois, payable mensuellement, et expirant le 31 août 1889.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 avril—22,26,30—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et les héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 26,504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, la propriété suivante, savoir:
Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'encoignure des rues Carondelet et St-André dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot douze, trente pieds [30] de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces (4) et trois lignes (3) de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds (23) un pouce (1) et trois lignes (3) de largeur dans le fond, cent vingt pieds (120) deux pouces (2) de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6,13,20,27—mai 4,11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur connue comme le No 210 rue Royale.

F. J. Hébert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, et désigné comme lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 18me jour de juin 1855, et mesurant vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre vingt-dix [90] pieds un [1] pouce et quatre [4] lignes, et une largeur dans le fond de vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces sur une allée en commun pour l'usage des lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.
La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, tous les frais dans cette affaire, de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, pacte de non alienando, et à payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant, sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété serait, après déduction des dits honoraires, frais et taxes au comptant, moins que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt comme il est dit plus haut et du billet qui sera assumé comme il est décrit ci-dessus, alors l'acquéreur payera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci-dessus décrit, pro rata, jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, connue sous le No 336 rue Terpsichore.

Edward F. Stumpf vs. Rudolph Vandergriff Glass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,085—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Remparts, Euterpe et Dryades, commençant à un point sur la ligne de la rue Terpsichore, cent vingt-sept pieds, onze pouces et cinq lignes du coin des rues Remparts et Terpsichore, de là, s'étendant vers la rue Dryades et mesurant trente-deux pieds de façade rue Terpsichore, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-quatre pieds, la ligne latérale du côté de la rue Dryades, faisant aussi face sur une allée commune, entre les propriétés de Mme Glaser et la propriété ici décrite qui est marquée "A" sur un plan de L. H. Pilié, Jne., sous-voyer de la ville, portant la date du 30 janvier 1882, et annexé à un acte de vente de ladite propriété daté du 2 février 1882, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges, etc., y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie; ladite propriété étant maintenant désignée et connue sous le No 336 de la rue Terpsichore. Ladite propriété étant une partie du terrain No 7 selon un plan de J. Pilié, daté du 20 juillet 1840, et du terrain désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1859, qui ont été acquises par Mme Catherine Stumpf, par achat de Michael John Hauch, selon un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 11me jour du mois d'avril 1877 (1869).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 avril—2 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philippe Bouron vs Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,528—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, dans l'ilet No 495; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 14 sur un plan par J. Pilié, déposé dans le bureau de D. L. McCay, notaire.
2° Un certain lot de terre dans l'ilet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq (5) et mesurant quarante pieds de face à la rue Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—4 mai

ANNONCES JUDICIAIRES.

No. 26,713.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—Division E.

Interdiction de Livia H. Bryant.

ATTENDU que Oliver P. Bryant, d'Independance, comté de Jackson, Etat du Missouri, a été reconnu par cette Cour comme le gardien de la personne et des biens de Livia H. Bryant, frappée d'interdiction, et a demandé l'autorisation de prendre possession et d'enlever de l'Etat de la Louisiane les biens de ladite Livia H. Bryant, interdite.
Avis est ici donné à qui de droit, de faire savoir dans les trente jours qui suivront la première publication de ces lignes s'il est une raison pour que le gardien susnommé ne prenne pas en sa possession et ne les enlève pas de l'Etat à sa discrétion, les biens de ladite Livia H. Bryant.
Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE, Sous-Greffier.
19 avril—19 26—mai 3 10 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Isam Boo[illegible]s vs. Walter Freeman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 15,571—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MERCREDI, 1er mai 1889, à 11 heures a. m. aux écuries de W. B. Leonard, rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Deux [2] chevaux, deux [2] jeux de harnais, une [1] voiture à quatre roues.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20avril—20 25—mai 1

A. Rochereau & C. T. Dugazon vs S. L. Barriett individuellement et comme président Barriett Electric Co.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 12,053—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 95 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:
20 appareils électriques de médecin et 17 boîtes à pendules.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16 avril—16.23.27

Ville de la Nouvelle-Orléans contre E. Ruty & Cie.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 2334—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le MERCREDI, 1er mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le droit, titre et intérêt de E. Ruty, défendant dans cette affaire et dans la raison sociale de Miller Ruty & Cie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
20 avril—20 25—mai 1

Ville de la Nouvelle-Orléans vs. John Bertucci et Cie.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 2325—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet, et St-Charles, le MERCREDI, 1er mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un coffre-fort en fer, 3 pupitres, 1 press stand, 1 balance à plateforme, 1 "skid" pour wagon, 1 baril pacanes. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
20avril—20,25—1er mai

Isaac Wise vs. S. B. Patterson et J. H. Lose, in solido.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,986—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, et levée sur la propriété de J. H. Lose, un des défendants dans cette affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI 1er mai 1889, à 11 heures a.m. de la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un pupitre, une presse à imprimer, un lot de boîtes en ferblanc, vides, cinq baguettes en bois, un lot de boîtes vides, deux lampes, deux étuis vides, un fourneau en fer et un lot de boîtes en fer, vides.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20avril—20—27 et 1er mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magasin en briques à deux étages formant l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupé depuis des années comme buvette, magnifique emplacement. — Un grand terrain avec bâtisses en briques rue Conti, No 22 et 24, entre les rues Chartres et Decatur.

—Procès en partage—

Dans l'affaire de C. de Meynard et al. vs. René de Costa et al.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 mars 1889—
Les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur, mesurant 33 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 161 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de Chartres; 63 pieds 11 pouces 3 lignes sur une première profondeur vers la ligne vers la rue Decatur; de là s'élargissant à angle droit vers la rue Decatur de 16 pieds 3 pouces 2 lignes sur une seconde profondeur vers la rue Decatur de 97 pieds 1 pouce 6 lignes et 50 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, renfermé d'un côté vers la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Périlliat. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à étage, avec d'autres améliorations briques.
Cette propriété est louée $45 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1889.
2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Chartres Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Chartres et Toulouse—mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, 43 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 2/3 de lignes de profondeur du côté du lot attenant et 19 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond—avec l'usage en commun avec d'autres lots sur une allée de 8 pieds ou plus de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé comme une buvette et les étages supérieurs comme résidence. Cette propriété est louée $40 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés par coupons égaux à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acheteur devra faire assurer les propriétés pour le montant des billets et transférer les polices d'assurances.
Les actes de vente devront contenir la clause de non alienando et la vente sans estimation; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses d'usage contenues dans les actes de vente.
Les acquéreurs devront assumer, en sus du prix, toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889 et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent sur le montant de la vente.
Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 30—avril 6 13 20 27

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans,
A LA NOUVELLE-ORLÉANS
En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26 février 1889.

ACTIF:

Prêts et escomptes		$1,813,817 91
Surtirages		64,690 00
Bons des E.-U., garantie de la circulation		200,000 00
Bons des E.-U., garantie des dépôts		200,000 00
Bons des E.-U en main		3,200 00
Autres bons, actions et effets hypothécaires		670,464 10
Dû par des agents de réserve approuvés		283,817 11
Dû par d'autres banques nationales		295,180 30
Dû par des banques d'Etat et banquiers		41,011 55
Immeuble, mobilier et installation		95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées		7,548 67
Primes payées		91,939 08
Chèques et autres items comptant	$1,555 70	
Echange pour le Comptoir d'Echange	195,138 24	
Billets d'autres banques	30,059 00	
Monnaie fractionnaire (comprenant les nickels)	1,638 76	
Espèces, y compris des certificats en or et d'argent	444,695 50	
Billets Legal tender	290,000 00	963,087 20
Fonds de rachat en la possession du Trésorier des E.-U., 5 pour cent de la circulation		9,000 00
Total		$4,739,372 45

PASSIF.

Actions du capital payées		$200,000 00
Fonds de surplus		50,000 00
Profits indivis		66,965 47
Billets de banques nationales à percevoir		173,450 00
Dépôts individuels retirables sur chèques	$3,076,715 33	
Certificats de dépôts sur demande	65,542 50	
Chèques certifiés	89,078 05	
Chèques du caissier à recevoir	42 194 50	
Dépôts des E.-U.	220,000 00	3,493,530 38
Dû à d'autres banques nationales		91,812 25
Dû à des banques d'Etat et banquiers		163,614 35
Total		$4,739,372 45

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.
Je, WILLIAM PALFREY, caissier de la susdite banque, jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai, autant que je le sache et crois.
WILLIAM PALFREY, Caissier.
Fait sous serment et signé pardevant moi, le 7ème jour de mars 1889.
GEO. W. CHRISTY, Notaire.
Trouvé correct par:
JOHN H. HANNA,
SAM'L DELGADO,
FRANK T. HOWARD,
Directeurs.
8mars—3f

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'Acte No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvé le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement dans les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de ces ventes et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128,512 67
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D. 1888.
[L. S.]
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—	
Nourris aux grains	3 @ 3½
par liv. gross, grass	2½@ 3
[illegible]	1½@ 2
MISSISSIPPI, ALABAMA, &c, GRASS CATTLE—1re qualité, par tête	$10 00@15 00
2me qualité, par tête	7 00@10 00
Vaches communes et vieilles	[illegible]
VEAUX—1re qualité, par tête	7 00@10 00
2me qualité, par tête	4 00@ 6 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	9 00@12 00
2me qualité, par tête	[illegible]
PORCS—Good lot Western, par liv. gross	4½@ 5
Mixtes	[illegible]
MOUTONS—Choix, par tête	[illegible]
Bons, par tête	[illegible]
VACHES LAITIÈRES—1re qualité, par tête	30 00@40 00
2me qualité, par tête	20 00@30 00

PEERLESS DYES Les meilleures.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

MEUBLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Aujourd'hui, VENDREDI, 26 avril 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à mon magasin d'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville—
Un lot de meubles meublant.
Conditions—Comptant. 26 avril—1f

L'écurie de Marius Gaillard à l'encan.

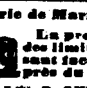

La propriété se trouve hors des limites des "Epaves," faisant face au Nouveau Bassin, près du "Pont Blanc."

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74:
La propriété se compose d'un demi ilet de terre faisant face au chemin coquille du Bassin Neuf, entre les rues Madison et Lambronne.
L'écurie est de la capacité de 54 têtes d'animaux. Maison de résidence ayant deux chambres, galerie sur la façade, cuisine, deux citernes, puits, poulailler, etc., etc. *Voir le plan à la Bourse.*
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.
Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur pour garantir son acquisition.
21 avril—

VENTE FORCÉE

De plusieurs propriétés de choix admirablement situées dans le 3ème district.

La belle propriété en briques formant encoignure aux rues Bourgogne et Union, position magnifique, anciennement occupée par Auguste Villermin. Le grand terrain attenant faisant face à la rue de l'Union.

Maison haute rue des Marais No 119, entre les rues Marigny et Mandeville.

Maison double rue des Remparts Nos 407 et 409.

Maison à deux corps de logis rue Bourbon Nos 407 et 409, entre les rues Remparts et St-Claude.

Jolies maisons rue Bourgogne Nos 421 et 421 1/2, entre les rues Union et Français.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir—
1° La maison à étage rue des Marais No 119 divisée en deux locations, louée $12 par mois; le terrain mesure 36 pieds de face sur 65 pieds 4 ligne de profondeur.
2° La maison double rue Bagatelle ou Bourbon Nos 407 et 409, louée $20 par mois; le terrain mesure 34 pieds de face à la rue Bagatelle sur 64 pieds de profondeur.
3° La maison à deux corps de logis rue des Remparts Nos 407 et 409 entre les rues Bagatelle ou Bourbon et St-Antoine; le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Louée $20 par mois.
4° Le joli cottage rue Bourgogne Nos 421 et 421 1/2, récemment construit, loué $28 par mois; le terrain mesure 28 pieds de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
5° L'ancien emplacement d'Auguste Villermin, formant l'encoignure des rues Union et Bourgogne, comprenant une maison en briques, à étage, nouvellement bâtie, avec varandah sur les deux façades, louée actuellement $50 par mois. Le terrain mesure 64 pieds 10 pouces de face à la rue Bourgogne sur 48 pieds 5 pouces de face à la rue Union.
6° Le terrain attenant à la propriété ci-dessus décrite, avec hangar, remise, écurie, etc., etc., mesurant 47 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue de l'Union, sur 64 pieds 10 pouces de profondeur.
Pour plus de détails, se référer aux plans qui sont exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 7 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront en outre du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
20 avril—20 au 27

Résidences et Etables à Vaches, situées près du Bayou St-Jean, faisant face aux rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon et Dorgenois.

Succession de Marie Miller, veuve de Joseph Hestin autrement connue comme Estin ou Estein.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 18 mai 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1889, les propriétés suivantes à savoir—
1° Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 8, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St-Pierre, Rocheblave et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 149 pieds de profondeur. Ensemble, une petite résidence, couverture en ardoises ayant quatre chambres, galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.
2° Sept lots de terre contigus situés dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Hagan et Rendon. Les dits lots sont désignés par les Nos 13 à 19 inclusivement, et mesurent ensemble 153 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 184 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Rendon. Lot No 15 formant l'encoignure des rues Rendon et Dumaine. Ensemble une grande résidence contenant huit pièces, une grande étable à vaches de la capacité de 36 têtes, greniers à foin, hangar, trois citernes, puits, lieux d'aisance, etc., etc.
3° Trois lots de terre, situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Cinquième et Sixième, désignés par les Nos 9, 10 et 11. Les dits lots mesurent ensemble 94 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Cinquième, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste Anne. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Ste Anne et Cinquième. Ensemble, une bâtisse couverte en ardoises, ayant six chambres, une grande écurie avec accommodation pour 36 têtes d'animaux, hangar, citernes, puits, etc., etc.
4° Quatre lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Salcedo et Lopez, désignés par les Nos 9 et 12 inclusivement. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 102 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, et 108 pieds 8 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond parallèle à la rue St Philippe. Ensemble une petite maison couverte en ardoises, ayant trois chambres, galerie devant, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc., le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions — Une moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de "non alienando," sur les propriétés vendues.
Actes de vente pardevant Charles Francke, notaire, aux frais des acquéreurs, avec toutes les clauses pénales d'usage et les frais d'avocat, à raison de 5 pour cent en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'achat les taxes pour l'année 1889.
Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé des acheteurs.
17 avril—17 20 27—mai 4 11 18

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages en bois à deux corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

Un joli cottage simple rue des Français, entre Villeré et Urquhart.

In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Stachle, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 25 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement en partition rendu et signé le 7 de mars 1889 par l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", et en vertu d'un ordre de la dite Cour rendu le 13 de mars 1889, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille, de la part des mineurs, défendant dans la dite affaire, tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1889, il sera vendu à l'enchère:
1o Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc., leur appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et Champs-Elysées, désignés comme lots Nos 1 et 2, et formant le coin des rues Français et Villeré.
Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Français sur une profondeur et façade de 99 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le dit lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme le No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois.
Le lot No 2 touche le précédent et mesure 34 pieds 4 pouces de face à la rue Français, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage de résidence double en bois connu comme le No 205 rue Français et est loué pour $16 par mois.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis courant sur un angle droit 2 pieds 6 pouces, sur une deuxième profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.
Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un étage connu par le No 203 rue Français.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et le reste à un ou à un et deux ans de crédit, au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a sera subdivisée en billets d'acquéreurs portant 6 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être gardées assurées et la police transférée au vendeur. Ainsi que 5 pour cent honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles. Dix pour cent seront exigés au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.
Les actes, aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire.
21 avril—11 27—mai 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 26 avril 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 26 avril—1f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

MAISONNETTE sur trois terrains, près de la Station du chemin de fer Orleans RR. Co., coin Dabadie et White.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—
Trois lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 3ème district, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Dabadie et Aubry, mesurant ensemble 91 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue White sur 105 pieds de profondeur et de face à la rue Dabadie. Le lot No 1 forme l'encoignure Dabadie et White. Les améliorations se composent d'une maisonnette retirée de la rue, ayant 2 chambres, 2 cabinets, galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.
Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit en billet garanti par toutes les clauses ordinaires dans les actes de vente, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement. Les taxes de 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 à la vente.

Propriétés de choix.

No 62 rue de Chartres, entre Bienville et Conti. Magasin et élégante résidence en briques à trois étages, occupé et loué à bail à J. S. Klepper; coutellerie et articles de variétés.

No 206 rue St-Claude, entre Dumaine et Ste-Anne. RÉSIDENCE TRÈS ÉLÉGANTE A DEUX ÉTAGES.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—
1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district, désigné par la lettre B, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Bienville et Conti, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, sur 54 pieds de profondeur.
Les améliorations consistent en une bâtisse à étage en briques à trois étages, complètement réparée récemment, et dont le rez-de-chaussée est occupé par J. S. Klipper, comme magasin de coutellerie et d'articles de variétés, les étages supérieurs étant divisés et occupés comme résidence. La propriété est vendue sujette à un bail de cinquante dollars par mois, payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1890.
2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Ste Anne, Remparts et Dumaine, mesurant 52 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur irrégulière de 160 pieds, plus ou moins. Pour les dimensions exactes, voir le plan à la Bourse.
Les améliorations comprennent une très élégante résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises avec façade en briques et une véranda en fer ouvragée au premier étage et contenant à l'étage inférieur des salons à arches, salle à manger, corridor et cabinet trois chambres à coucher au deuxième étage, galerie sur le côté, dans le fond, une bâtisse à deux étages en bois couverte en ardoises ayant 4 chambres et cave; cour pavée en dalles, un beau parterre de fleurs et des arbres qui sont mis en plates-bandes ornent le terrain.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, ayant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocats, assurance et transfert de la police au détenteur des billets, et toutes les autres clauses de sûreté usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1889 en outre du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Geo. G. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 avril—20, 27—4, 10, 11 mai.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SAMEDI, 18 mai, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, rendu dans la succession de Mme Catherine Robertson, veuve de John Hall, No 26,497, il sera vendu à l'encan,
Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, rue Urquhart, entre Espagne et Mandeville. Le lot No 3 a 28 pieds 3 pouces de face sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—La moitié ou plus comptant; le reste à un an de crédit en un billet de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt, le gage du vendeur et toutes les clauses de sécurité ordinaires, transfert de la police d'assurance, paiement par l'acquéreur de toutes les taxes de 1889, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Meunier, notaire.
NICH J. HOEY, encanteur.
13 avril—13, 20, 27 av—4, 11, 18 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'angle Nord-Est des rues Jackson et Constance.

Dans le voisinage des belles demeures de MM. Sougeron, Miller, Hassinger, Vennard et autres, et de l'église et des écoles de Notre-Dame.

Mlle Annie Russell vs Thos. J. Russell et als.

No 26,355.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1889, et signé le 3 avril 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° La maison de résidence complète pour une famille, portant le No 159 de la rue Jackson, du côté Nord, entre les rues Constance et Laurel. Le terrain se compose des terrains Nos 13 et 14 en entier, et de la moitié retranchée à l'arrière du côté de la rue Laurel du terrain No 10 mesurant 58 pieds de façade rue Jackson, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
La maison a deux étages, est construite avec modernité, a galeries devant, derrière, corridors en bas et en haut; est à distance de la rue, a ample espace pour jardin, gazon, etc., etc. Elle est exposée au Sud; on en peut voir le plan au bureau des encanteurs.
2° Deux terrains dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 et sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun, au pied américain, 29 pieds de façade rue Jackson, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 11 forme l'angle des rues Jackson et Constance.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 2 et 2 ans de crédit, payable au billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garanties par hypothèque sur la propriété pour laquelle ils ont été donnés, avec toutes les clauses de sécurité usuelles; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite pour leur recouvrement; le transfert des polices d'assurances; et l'acquéreur assumera le paiement des taxes qui sont exigibles pour l'année courante 1889 en sus du prix de l'adjudication; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
10 avril—10 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District Et Actions d'une Compagnie d'assurances,

A L'ENCAN.

Succession de Mme Adèle Alzar, veuve de Pierre Théodore Faure.

No 26,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 1er avril, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite—
1° **Le cottage double,** Nos 235 et 235 1/2 **rue Bienville,** dans le carré d'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Villeré. Le terrain mesure (mesure française) 30 pieds de façade rue Bienville, sur environ 95 pieds de profondeur. Chaque côté du cottage est loué $12.
2° Le cottage No 68 rue **Bourgogne,** entre les rues **Bienville et Conti,** dans le carré borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Dauphine. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, mesure française, plus ou moins, et profondeur irrégulière. Le cottage et les bâtisses de l'arrière sont maintenant loués $18 par mois.
3° **Le cottage double** avec mansarde, Nos 181 et 181 1/2 **Chemin du Bayou,** entre les rues des Remparts et St-Claude, dans le carré d'ilet borné par les rues Bayou, Quartier, Remparts et St-Claude, (mesure française) mesurant 30 pieds de façade rue du Bayou sur 120 pieds de profondeur. Loué $12 de chaque côté. Toutes les mesures qui précèdent sont plus ou moins, et les ventes seront faites d'après les plans.
4° **Six actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.**
Conditions—Pour les actions—Comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières—un tiers ou plus comptant, le reste à un an, ou un et deux ans de crédit, au gré des acquéreurs, payable par leurs billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garanti par privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés, avec toutes les clauses usuelles de sécurité "non alienando," 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement des billets; l'assurance et le transfert de polices devront se faire au nom des détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront en sus du prix de l'adjudication, les taxes d'Etat et de ville de 1889, et un dépôt de 10 pour cent entre les mains des encanteurs sera exigé au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Meunier, notaire.
7 av—7 13 20 27—mai 4 11

Succession de Luther F. Tower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,774—Division D—Attendu que Joseph Espalla, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration, dans la succession de feu Luther F. Tower, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 avril—24 28—3mai

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Ph. Hoelzel, Jr., & Co., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 24,104—En vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1889, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 25 mai 1889, à midi, de la moitié indivise de la propriété ci-après décrite:
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce ou Peart, Delord et Calliope, mesurant quarante-deux (42) pieds de face à la rue Tchoupitoulas et, le même mesurement sur la rue Commerce, sur une profondeur d'une rue à l'autre de cent soixante-sept (167) pieds entre lignes parallèles; les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un entrepôt connu par les numéros municipaux 264 et 266 rue Tchoupitoulas.
—AUSSI—
La moitié de l'intérêt indivis du dit Ph. Hoelzel Jr., dans 10 actions du fonds-capital de la "Eureka Homestead Society," représentées par certificat ou livrets Nos 227 et 230 de la série A du fonds-capital de la dite société, sur lesquels les paiements sont faits jusqu'au 31 décembre 1887 inclusivement.
Conditions—Comptant après le transfert.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant I. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
20 avril—20,27—mai 4,11,18,25

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale.—SAMEDI, 27 avril, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu—
Onze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, faisant face au Chemin de Gentilly, étant bornés par les Fair Grounds dans le fond et mesurant ensemble 278 pieds 10 pouces et 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 185 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté du No 17, 209 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur le côté du No 27, 358 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond—le tout conformément à un plan fait par Giroux et Castaing et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans avec privilège de vendeur, assurances et les autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de 1889.
Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jos N. Wolfson, notaire.
14 avril—14 21 27

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante et désirable Maison-Cottage élevée dans le Sixième District,

Coin de l'avenue de la Louisiane et la rue du Camp, et Nos 167 et 169 de l'avenue de la Louisiane (attenant)

Dans l'affaire de John Bruns & fils, etc., vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,600.

Vente de Syndic.

Vente à l'enchère publique à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté le 5 avril 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir—
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magazine, Camp et Tolédano; le dit lot est désigné par le No 2 dans l'ilet No 317, et mesure 32 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises, retiré de la rue, et contenant salons doubles, salle à manger, grand corridor une chambre à coucher, cuisine, poulailler, chambre à bain, &c., aussi hangar dans la cour et chambre à coucher fini, citerne fournissant l'eau à toutes les parties de la maison, gas partout, &c., grillage en fer ornementé, cour pavée en briques—le tout presque neuf et en parfait état. Cette propriété porte le No 167 de l'avenue de la Louisiane.
2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et appartenant, situé dans le même ilet que la propriété ci dessus décrite, et y attenant; le dit lot est désigné par le No 1, et forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue du Camp, et mesure 32 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sont les mêmes que sur la propriété ci-dessus décrite et portent le No 169 de l'avenue de la Louisiane.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans de la date de la vente avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à paiement final et garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Avec les garanties de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour la collection. L'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1889 en dehors de son adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis pour la vente.
Actes de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir les plans à la Bourse.
7 avril—7 9 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. H. Rieder.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B, No 26,136.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 27 avril 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la dite cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26mars—26,30—6,13 20,27avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District.

Résidence en brique à deux étages avec attique, No 155 rue Baronne.

A l'enchère publique, A conditions faciles.

Succession de John F. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,769

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 23 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette et Girod, mesurant 22 pieds de face à la rue Baronne sur 87 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 5 pieds de largeur ouvrant sur la rue Lafayette.
Ensemble avec une résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 155 rue Baronne, ayant au premier étage une salle double avec porte à coulisse et vestibule; au deuxième étage 3 grandes chambres et vestibule, et dans la mansarde 3 chambres et vestibule. Aussi à l'arrière et séparée une bâtisse en briques à deux étages ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à coucher au premier; lieux d'aisance, citernes, etc.; cour pavée en pierres plates, water works, gas partout dans la bâtisse principale. La maison est en bon ordre et louée à bail au taux de $30 par mois.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, par billets de l'acquéreur avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement; les dits billets doivent être assurés avec lien de vendeur et le privilège sur la propriété vendue; les améliorations doivent être assurées et les polices transférées au détenteur des billets; acte de vente avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour renforcer la collection; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir le plan à la Bourse.
23mars—23 30—6 13 20 27avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et bâtisses dans le 6me District.

Dans l'affaire de successions de Alix Rixner, épouse de Joseph Belsom, et de Joseph Belsom, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—Nos 26,015 et 26 131.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon,—SAMEDI, 25 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 15 avril 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Chesnut, Lyons et Upperline, mesurant, au pied américain, 280 pieds de façade rue Lyons, 252 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Upperline, 144 pieds 2 lignes de façade rue du Camp, et 106 pieds 10 pouces et 3 lignes du côté opposé vers la rue Chesnut.
Ensemble avec une maison de résidence en bois à deux étages, ayant 12 chambres de façade et des galeries à l'arrière donnant sur la rue Lyons.
Aussi, une maison en bois à un étage au coin des rues Camp et Upperline, ayant 2 chambres et une galerie faisant face à la rue Upperline, ayant 2 chambres, 2 cabinets, une galerie à l'arrière. Egalement: écurie, auvents, 3 citernes, etc. Un joli parterre et verger et sont vignes, orangers, figuiers, pacaniers, etc.
Conditions—Comptant—L'acte de vente pardevant Alphonse S. Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur qui paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé sur les lieux de la vente pour assurer la vente.
Voir le plan à la Bourse.
21avril—21.27—4.11.18,25 mai

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUPERBE

MAISON ARISTOCRATIQUE

—ET—

TERRAINS ELÉGANTS ET SPACIEUX,

Coin Nord-ouest de l'avenue Jackson et la rue Camp.

ENVIRON PITTORESQUE ET RAFFINÉ,

—ET LE—

Splendide Emplacement rue du Camp, entre les rues Jackson et Joséphine,

—AUSSI—

Résidence élégante et confortable.

No 448 avenue St-Charles coin de la rue Polymnie.

Ces deux avenues sont pavées en asphalt.

—AUSSI—

20 ACTIONS DE LA N. O. CITY AND LAKE R. R.

Succession de Mme Magdeleine Forster.

No 23,668—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune,—SAMEDI 18 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division "D" pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 avril 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété et les sécurités ci-après décrites à savoir:
1° **La splendide et imposante propriété de résidence,** No 207 de l'avenue Jackson, encoignure de la rue Camp, ilet borné par les rues Joséphine et Chestnut, Quatrième District, bâtie retirée de la banquette, ayant de larges galeries doubles sur le devant, surmontées d'une élégante corniche, supportées par des colonnes Corinthiennes, contenant des grands corridors en haut et en bas, salons à double arches et octogonales, grands appartements à coucher avec haut plafond et grandes fenêtres, donnant de la lumière et ventilation, grande salle à manger double, toute fournie avec devants de cheminées de marbre, élégants candélabres, boiserie en bois naturel orné de riches corniches et ayant des lavabos et tiroirs, et autres commodités, corridor d'escalier à l'arrière, galerie, chambres à bains et chambres pour domestiques, en grès sur les côtés et à l'arrière, entourées de jalousies vénitiennes, cuisine pourvue d'un splendide range, cabinet pour vaisselle, "pantry" chambre pour lavage cabinet etc. Il y aussi une grande maison et écurie en bois à deux étages, grand poulailler, hangars pour bois et charbon, hydrant, etc.
Ces terres sont spacieuses, mesurant 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Jackson sur 199 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue du Camp, ont une riche clôture en fer, avec promenade en shell-gravel, tertre, gazon, "shrubbery", arbres fruitiers et plantes grimpantes. La résidence est actuellement occupée par M. Julius Weis; la façade est de l'avenue Jackson donne une vue magnifique, dans le plus beau des choix de résidence. De proportions harmonieuses et possédant tous les conforts d'une résidence de premier choix, elle est recommandée à toutes personnes d'un goût raffiné. Solidité, confort, élégance, de valeur permanente et croissante, tout s'y trouve combiné. La résidence peut être visitée tous les jours, entre 12 m. et 3 heures p. m., par les personnes munies de l'autorisation de l'encanteur. Vendue sujette au présent bail expirant le 1er octobre 1889.
2° **L'emplacement spacieux pour bâtir** dans le même district et ilet, et à l'arrière de la propriété premièrement décrite, mesurant 39 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue du Camp sur 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Exceptionnellement grand en largeur et en profondeur et entouré des améliorations les plus choisies, ce magnifique emplacement offre à ceux qui veulent bâtir une rare occasion d'habiter un voisinage attrayant et beau.
3° **La magnifique résidence moderne, solidement construite,** No 448 avenue St-Charles, au coin de la rue Polymnie (carré d'ilet borné par les rues Prytania, Urania et Félicité), élégante apparence à l'extérieur et retirée de la banquette, ayant des galeries sur la façade, corridors au rez-de-chaussée et au-dessus, salon double, grande salle à manger, grande chambre à coucher, toute ornée de cheminées en marbre, chambres de domestiques, lavabos et les provisions, hangars pour le bois et charbon, citerne, etc. Le lot mesure, mesure américaine, 29 pieds 6 pouces de face à l'avenue St-Charles, sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Polymnie; 29 pieds 6 pouces de large sur la ligne du fond, où le dit lot fait face à une allée en commun avec terrains. Très bien située, commode et en parfait état, cette propriété de choix est une des plus agréables résidences de ce grand boulevard. La propriété rapporte un bon revenu, et le bail du présent locataire n'expirant que le 1er octobre 1889, elle sera vendue à cette condition. On peut visiter la maison, tous les jours entre 11 et 3 heures p. m., avec un permis que l'on se procurera au bureau des encanteurs.
4° **Vingt (20) Actions du fonds capital de la New Orleans City and Lake R. R. Co.**
Conditions—Pour le stock, comptant avant le transfert. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat; police d'assurance transférée aux porteurs des billets; l'acquéreur devant payer toutes les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1889, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant W. O. Hart, Ecr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 avril—17 21 27—4 11 et 18 mai

PAR W. I. HODGSON,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois couvert en ardoises, No 98 rue Franklin.

Entre Gravier et Perdido.
Succession de Mme Emily Glover.
A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 8 avril 1889, Dossier No 24,625 pour le compte de la succession de Mme Emily Glover, décédée, il sera vendu à l'encan—
Le cottage en bois à un étage et demi, couvert en ardoises, No 98 rue Franklin, anciennement St-Pierre, entre Gravier et Perdido (ilet borné par St-Paul ou Sud Liberté) dans le Premier District de cette ville, contenant corridor, 10 chambres, galerie, citerne, cour pavée, etc., et se loue $20 par mois à bail.
Le lot de terre mesure 26 pieds, 7 pouces et 10 lignes de face à la rue Franklin sur 127 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie à partir du jour de la vente; 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant Jno. G. Eustis, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10avril—10 14 21 28—5 11mai.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

Un cottage double en bois dans le Troisième District,

Convenable pour un magasin et résidence réunis de première classe.

Coin Claiborne et Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELY, encanteurs—Bureau Nos 38 et 40 rue Royale—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles—
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Claiborne et Mandeville, dans l'ilet borné par les rues Marigny et Derbigny, mesurant 31 pieds à la rue Claiborne sur une profondeur et façade de 16 pieds à la rue Mandeville.
Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec mansarde, 4 chambres, une galerie en arrière la séparant de la cuisine, hangars à bois, citernes, lieux d'aisance, &c. &c.
Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
20 avril—20 21 26 27

Un élégant cottage simple couvert en ardoises, No 373 rue Ste-Anne.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—encanteurs—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles—
Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Prieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec le joli cottage simple, à un étage, couvert en ardoises, retiré de la rue, galeries de façade et de côté, salon, grand salon avec porte à coulisses, 3 splendides appartements, salle à manger, cuisine séparée de la maison, une cour [illegible] de façade et sur le côté, pavé en briques, quartiers des domestiques, hangars, citerne, lieux d'aisance, etc, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à crédit de 1 et 2 ans avec intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues pour l'année 1889 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 avril—14 20 27